

INITIATIVE POUR LA
TRANSPARENCE DANS LES
INDUSTRIES EXTRACTIVES

=====

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité – Travail



RAPPORT ANNUEL
D'AVANCEMENT 2021
DE L'INITIATIVE POUR LA
TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES
EXTRACTIVES
EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

M.B.

SOMMAIRE

Liste des sigles et abréviations

Introduction

Rappel des objectifs du plan de travail

Bilan 2021

Aperçu des activités réalisées par composante

Résultats et impacts

Conclusion *MB*

INTRODUCTION

Le Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA est tenu, conformément à l'exigence 7.4 de la Norme ITIE 2019, d'élaborer annuellement un rapport d'activités qui retrace les résultats et les impacts de la mise en œuvre de l'ITIE en matière de gouvernance des ressources naturelles.

L'année 2021 était une année particulière pour la République Centrafricaine dans la mesure où, le défi principal a été la réintégration dans la grande famille de l'ITIE.

En effet, La République Centrafricaine a adhéré au processus de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en août 2007.

Elle a été déclarée « Pays candidat » le 21 novembre 2008 et « Pays conforme » le 1^{er} mars 2011.

Elle a été suspendue le 10 avril 2013 suite au changement politique intervenu le 24 mars 2013.

Le Gouvernement avait saisi le Conseil d'Administration de l'ITIE internationale aux fins de lever cette suspension les 18 septembre 2013, 2 avril 2014 et 02 juin 2017.

Cependant, tout en maintenant sa ferme volonté de mettre en œuvre l'ITIE, le Gouvernement avait le 27 juillet 2016, restructuré les organes de la mise en œuvre de l'ITIE-RCA suivant les Normes de l'ITIE en l'adaptant à la Norme ITIE de février 2016.

MB-

Ainsi des textes officiels ont été signés, notamment :

- le Décret n°16.318 portant réorganisation du dispositif institutionnel et fonctionnel de l'ITIE-RCA.
- les Décret n°16.374 et n°16.375 entérinant la désignation des membres du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA et du Secrétariat Technique.

Le Secrétariat International entretient des contacts permanents avec le Secrétariat Technique en organisant des séances de travail par téléphone pour faire le point de l'état des lieux de l'ITIE-RCA et passer en revue les exigences de la NORME 2019 applicables en République Centrafricaine.

Ces séances de travail ont permis au Secrétariat International d'organiser un atelier à l'attention des membres du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA sur la NORME 2019 et la mise en œuvre adaptée en ce qui concerne la particularité de la République Centrafricaine.

A l'issue, les membres du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA se sont constitués en collège (gouvernement, entreprise et société civile) afin d'examiner la NORME 2019 en vue d'en dégager les exigences applicables pour une mise en œuvre adaptée.

Les résultats des travaux des collèges ont été traduits dans le plan de travail couvrant la période d'Août 2021 à Juillet 2024.

L'objectif à atteindre était d'obtenir la levée de la suspension qui est intervenue le 21 Octobre 2021.

Ainsi, le présent Rapport Annuel d'Avancement, portant sur l'exécution des activités inscrites dans le Plan de Travail Annuel

(PTA) 2021, propose par la même occasion une évaluation des progrès réalisés par la République Centrafricaine en matière de mise en œuvre de l'ITIE, et de renforcement de la transparence et de la redevabilité dans la gouvernance du secteur extractif.

Il s'agit aussi de faire le bilan des activités réalisées par le CNP-ITIE-RCA dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan de Travail Annuel 2021, de mesurer les résultats obtenus et documenter les impacts qui en découlent.

I. RAPPEL DES OBJECTIFS DU PLAN DE TRAVAIL

L'objectif général du Plan de Travail (2021-2024) du CNP-ITIE-RCA est de : « Mettre en œuvre l'ITIE aux fins de contribuer au développement durable de la RCA par une gestion responsable et transparente des ressources extractives et forestières ».

Cet objectif général était décliné en huit (8) composantes présentées ci-après :

Composante 1 : Implication du Groupe Multipartite dans la mise en œuvre de la NORME ITIE 2019 en RCA

Pour créer un environnement favorable au fonctionnement du Groupe Multipartite dans la mise en œuvre de l'ITIE-RCA, le CNP-ITIE-RCA se devait de :

- adapter le cadre juridique et institutionnel aux exigences de la NORME ITIE 2019.
- optimiser la participation active de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre de l'ITIE-RCA.

MB-

- définir un cadre de travail efficace et efficient pour la mise en œuvre de l'ITIE-RCA.

Composante 2 : La redevabilité de l'Etat dans la gestion des secteurs extractif et forestier conformément à la NORME ITIE 2019.

L'objectif spécifique de cette composante est de mettre à la disposition de la population des outils d'information qui lui permettent d'engager efficacement le débat public afin d'exiger du gouvernement des comptes sur la gouvernance des secteurs extractif et forestier.

Composante 3 : Renforcement de la transparence par la divulgation des informations liées à l'exploration et à la production.

L'objectif spécifique vise l'intégration de l'ITIE dans les systèmes de divulgation de l'Etat et des entreprises extractives et forestières relative à l'exploration, à la production et à l'exportation.

Composante 4 : Renforcement de la transparence par la divulgation des informations liées à la collecte des revenus.

Le CNP-ITIE-RCA se devait d'intégrer l'ITIE dans les systèmes de divulgation de l'Etat et des entreprises extractives et forestières relative à la collecte des revenus.

Composante 5 : Renforcement de la transparence par la divulgation des informations liées à l'affectation des revenus.

MB

Le CNP-ITIE-RCA se devait de veiller à la divulgation des revenus issus des secteurs extractif et forestier de la RCA.

Composante 6 : Renforcement de la transparence par la divulgation des informations liées aux dépenses sociales et économiques.

Le CNP-ITIE-RCA se devait de divulguer les dépenses sociales et économiques liées aux revenus issus du secteur extractif et forestier.

Composante 7 : Renforcement de la transparence par l'engagement des parties prenantes axé sur les résultats et l'impact de l'ITIE.

Le CNP-ITIE-RCA se devait de divulguer les résultats et les impacts de l'ITIE.

Composante 8 : Validation de la RCA aux principes de l'ITIE.

Le CNP-ITIE-RCA se devait de rendre public les grandes étapes du processus de la validation pour permettre à la RCA d'être conforme aux exigences de l'ITIE

Composante 9 : Appui opérationnel

Il s'agit de s'assurer le fonctionnement administratif du Secrétariat Technique et le CNP-ITIE-RCA.

II. BILAN DE L'EXECUTION DU PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2021

Ainsi, sur la base des objectifs énumérés ci-dessus, le CNP-ITIE-RCA a pu exécuter pleinement huit (8) sur trente une (31) activités prévues pour l'année 2021, notamment celles qui suivent :

MB

- réunions du collège des membres représentant le Gouvernement dans la mise en œuvre de l'ITIE-RCA (Exigence 1.1).
- réunions du collège des Entreprises Extractives et forestières participant au processus de l'ITIE-RCA (Exigence 1.2).
- réunions du collège des membres de la société civile participant au processus de l'ITIE-RCA (Exigence 1.3) ;
- organisation et tenue des sessions ordinaires et extraordinaires du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.
- élaboration, adoption et mise à jour du plan de travail.
- élaborer et adopter les TDR pour le recrutement de l'Administration Indépendant et le formulaire de déclaration.
- jetons de présences Comité National de Pilotage.
- carburant.

Il convient de souligner que certaines activités sont en cours d'exécution. Il s'agit de :

- l'actualisation du texte organique de l'ITIE-RCA ;
- l'actualisation du Code de Bonne Conduite ;
- l'élaboration du projet de Manuel de Procédure du fonctionnement de l'ITIE-RCA ;
- la fixation de l'indemnité journalière pour les réunions des membres du GMP.

Cependant, les autres activités prévues en 2021 n'ont pas été exécutées dans les délais convenus pour défaut de financement.

III. APERCU DES ACTIVITES REALISEES PAR COMPOSANTE

L'année 2021, a été principalement marquée par la mise en place d'un cadre de travail efficace et efficient pour la mise en œuvre de l'ITIE aux fins d'obtenir la levée de la suspension de la République Centrafricaine.

Ainsi, les activités exécutées tenaient essentiellement à l'Exigence 1.5 et se présentent comme suit :

- ☛ Réunions du collège des membres représentant le Gouvernement.

Les membres du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA représentant le Gouvernement ont tenu des réunions les 25 et 30 Juin, les 02, 05 et 07 Juillet 2021.

Ils ont procédé à la collecte des données qui les ont permis de définir les priorités nationales du secteur minier et l'objectif général du Gouvernement.

Ils ont, par ailleurs, adopté la matrice du plan de travail comprenant 9 composantes avec des objectifs spécifiques.

- ☛ Réunions du collège des membres représentant le secteur extractif et forestier.

Les membres du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA représentant le secteur extractif et forestier se sont réunis les 09, 12, 14, et 16 Juillet 2021 pour définir l'objectif général, le résultat attendu et adopter la matrice du plan de travail et ses composantes.



- ☛ Réunions du collège des membres représentant la société civile.

Les membres du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA représentant la société civile ont tenu les réunions les 21, 23 et 28 Juin et les 13 et 15 Juillet 2021.

Ils ont émis le vœu que soient traitées toutes les questions juridiques pouvant conduire à la transparence dans les secteurs extractif et forestier.

Ce canevas les a permis de définir la priorité nationale, l'objectif général, le résultat attendu et les composantes du Plan de travail.

- ☛ Organisation et tenue des sessions ordinaires et extraordinaires du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.

Le 09 Août 2021, les membres du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Comité National de Pilotage.

La session était consacrée à l'examen des projets du Plan de travail de l'ITIE RCA et de la demande de levée de suspension de la République Centrafricaine.

- ☛ Elaboration, adoption et mise à jour du plan de travail.

Etant donné la situation particulière de la République Centrafricaine ne lui permettant pas de mettre en œuvre intégralement la NORME 2019, les membres du Comité National

MB-

de Pilotage ont adopté un plan de travail pour une mise en œuvre adaptée couvrant la période d’Août 2021 à Juillet 2022.

☛ Elaboration des avant projets des Termes de référence.

Les membres du Comité National de Pilotage ont lancé le processus de l’étude de cadrage pour la publication des contrats portant sur les ressources naturelles et du recrutement d’un Administrateur Indépendant chargé d’élaborer les Rapports ITIE portant sur les exercices 2020 et 2021.

☛ mission de partage d’expérience.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019, la délégation de l’ITIE-RCA a effectué du 23 au 30 Novembre 2021 une mission de partage d’expérience auprès de l’ITIE-RDCONGO.

La rencontre a permis de partager les expériences et d’échanger sur les thématiques liées à la situation contextuelle dans la rédaction des Rapports ITIE, la publication des propriétaires effectifs et la publication des contrats.

IV. RESULTATS ET IMPACTS

Les résultats de la mise en œuvre de l’ITIE en République Centrafricaine en 2021 sont d’abord, la mobilisation des parties prenantes et l’adoption du Rapport pilote de 2020.

En termes des impacts, il y a lieu de noter l’engagement de l’ensemble des parties prenantes à relancer la mise en œuvre de l’ITIE.

NRB-

CONCLUSION

La mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en République Centrafricaine a été marquée en 2021, par la levée de la suspension le 21 Octobre 2021.

Cette étape a été franchie non seulement par la ferme volonté du Gouvernement de faire de l'ITIE le mode de gouvernance des ressources naturelles mais aussi et surtout par le concours du Secrétariat International qui n'a pas lésiné sur les moyens pour appuyer techniquement la République Centrafricaine.

Cependant, la mise en œuvre de l'ITIE-RCA est tributaire du budget de l'Etat dont les fonds alloués ne sont pas suffisants pour financer toutes les activités prévues dans le Plan de Travail conformément à la NORME 2019.

L'exécution efficace et efficiente du plan de travail nécessite des financements extérieurs. Ce qui aura l'avantage de reporter les activités de 2021 lors de la mise à jour du Plan de travail en 2022 afin de les exécuter.

LE MINISTRE

COORDONNATEUR NATIONAL DE L'ITIE-RCA



Robert MOIDOKANA